

ARRETE n°2022-35 fixant la composition des jurys pour le MASTER 2 Internet Of Things

Le Président de la COMUE UBFC

Vu le Code de l'Éducation, notamment ses articles L. 712-2 (5°) et ses articles L718-8 et L718-10 ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de Master;

Vu le décret n° 2015-280 du 11 mars 2015 portant création de la communauté d'universités et établissements « Université Bourgogne Franche-Comté » et approbation de ses statuts ;

Vu le décret n°2018-100 du 14 février 2018 modifiant le décret n°2015-280 du 11 mars 2015 portant création de la communauté d'universités et d'établissements « université Bourgogne Franche-Comté » et approbation des statuts ;

Vu les statuts de la COMUE - Université de Bourgogne - Franche-Comté ;

Vu l'arrêté du 26 juillet 2019 accréditant la Communauté d'universités et établissements « Université Bourgogne Franche-Comté » à délivrer des diplômes nationaux ;

Vu la délibération CA.2020.72 du 2 décembre 2020 portant élection de M. Dominique Grevey à la présidence d'UBFC.

ARRETE

Article 1 :

Le jury du MASTER 2 Internet Of Things est ainsi constitué pour l'année universitaire 2022-2023

Président :

Monsieur MAKHOUL Abdallah

Membres :

Madame BAALA Oumaya

Monsieur CANALDA Philippe

Monsieur CREPUT Jean-Charles

Monsieur PIRANDA Benoit

Monsieur TAJARIOL Federico

Suppléants :

Monsieur BOURGEOIS Julien (suppléant de monsieur PIRANDA Benoit)

Monsieur CHOUALI Samir (suppléant de monsieur TAJARIOL Federico)

Monsieur DHOUTAUT Dominique (suppléant de monsieur CANALDA Philippe)

Monsieur GAUD Nicolas (suppléant de monsieur CREPUT Jean-Charles)

Monsieur GUYEUX Christophe (suppléant de monsieur MAKHOUL Abdallah)

Monsieur JAAFAR Gaber (suppléant de madame BAALA Oumaya)

Article 2 :

Le présent arrêté est publié par voie d'affichage papier dans l'enceinte de l'établissement et sur le site internet d'UBFC et de l'UFR STGI.

Fait à Besançon, le 14/12/2022

Dominique GREVEY
Président d'UBFC

Transmis au Recteur, Chancelier des universités le : 15/12/2022

Mis en ligne le : 23/01/2023

